

**Projet de stabilisation de berges le long  
du fleuve Saint-Laurent  
par la municipalité de Pointe-aux-Outardes**

Dossier : 6211-02-135

**Compte rendu de la période d'information  
et de consultation du dossier par le public  
du 12 juin au 27 juillet 2017**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de stabilisation de berges le long du fleuve Saint-Laurent* par la municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris fin le 27 juillet 2017. Conformément au mandat qui lui a été confié le 1<sup>er</sup> juin 2017 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 12 juin au 27 juillet 2017, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

## Le projet

### Justification et description

La municipalité de Pointe-aux-Outardes voudrait procéder à des travaux de stabilisation de berges le long du fleuve Saint-Laurent sur une longueur de 770 m à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de deux ans afin de protéger la rue Labrie et ses résidents. Les travaux consisteraient dans le démantèlement de l'enrochement existant, le reprofilage de la pente et la pose d'un nouvel enrochement jusqu'au niveau d'élévation de la marée haute. Ces travaux impliqueraient l'excavation d'une clé d'enrochement d'un mètre de profond dans la plage, la mise en place d'un géotextile à partir du haut du talus sur toute la longueur de la zone touchée, la mise en place de pierres filtres et l'ajout de végétaux ou de petites pierres pour stabiliser le talus. Tous les travaux seraient effectués en semaine seulement et à marée basse. Ceux-ci sont estimés à environ 2 M\$ et seraient exécutés à l'automne 2017.

(Extrait du communiqué émis le 12 juin 2017)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information et des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

#### Les scénarios de stabilisation des berges

- la durée de vie de l'option choisie par rapport aux autres scénarios possibles (enrochement classique, enrochement actuel et recharge de plage) ;
- les raisons qui ont mené au rejet du scénario de recharge de plage ;
- l'efficacité des ouvrages de stabilisation, avec la mise en place d'une membrane géotextile et d'une clé d'ancrage, en comparaison avec la protection naturelle qu'offrait celle d'un couvert de glace ;
- la garantie que l'option choisie soit plus pérenne que les enrochements réalisés dans les quarante dernières années ;
- les techniques utilisées pour installer le géotextile et la clé d'ancrage ;
- l'option de stabilisation choisie et l'effet de bout ;
- l'utilisation des données recueillies par la Chaire de recherche en géoscience côtière de l'Université du Québec à Rimouski pour déterminer le scénario de stabilisation des berges ;
- l'expertise nécessaire pour déterminer la meilleure option et ses répercussions sur l'environnement.

### **La stabilisation des berges du secteur à l'est du quai municipal**

- la raison à l'origine de l'exclusion du secteur situé à l'est du quai alors que le projet de stabilisation présenté en 2011 portait sur l'ensemble des berges du fleuve Saint-Laurent située sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ;
- les critères d'analyse qui ont mené à prioriser les travaux dans le secteur ouest du quai municipal plutôt qu'ailleurs ou même sur l'ensemble des berges de la municipalité ;
- le délai d'attente pour réaliser le projet de protection des berges du secteur est.

### **L'implication du conseil municipal de Pointe-aux-Outardes**

- les efforts du conseil municipal pour que le projet se réalise et ses intentions au regard de la protection des berges du secteur est ;
- la variation dans les délais de réalisation en comparaison à ce qui a été dit dans les assemblées du conseil municipal ;
- la décision de réaliser des travaux d'urgence l'hiver dernier et leur efficacité relative ;
- la réalisation de travaux d'entretien ou préventifs plutôt que d'agir uniquement en urgence.

### **La Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement**

- la portée de l'avis de recevabilité de l'étude d'impact ;
- la nécessité de produire une étude d'impact qui entraîne des coûts et des délais alors que le milieu est déjà modifié par des ouvrages de protection ;
- l'importance d'agir rapidement pour éviter que les berges ne se détériorent davantage d'autant que les options de protection sont connues et qu'il y a plusieurs études déjà réalisées dans ce domaine ;
- l'atteinte d'un juste milieu entre les études et les actions concrètes à poser de même que la protection de l'environnement et celle des communautés ;
- la nature et l'ampleur des mesures pour compenser la perte d'habitats du poisson.

### **Les autres préoccupations**

- la réduction substantielle, par le gouvernement, des sommes disponibles pour des projets de protection ;
- l'effet des barrages hydroélectriques sur la dynamique d'érosion des berges le long de la côte nord du fleuve Saint-Laurent ;
- l'identification de l'autorité responsable de la décision d'agir d'urgence pour stabiliser les berges : le ministère de la Sécurité publique ou la municipalité ;
- le délai pour que la réserve aquatique projetée de Manicouagan ait un statut permanent.

## Les activités d'information et de communication

### Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation régional suivant :

Centre	Adresse
Bureau municipal de Pointe-aux-Outardes <i>Accès Internet gratuit</i>	471, chemin Principal

### Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
9 juin 2017	<i>Le Soleil</i>	
9 juin 2017	<i>Le Devoir</i>	
14 juin 2017		<i>Journal Le Manic</i>
21 juin 2017		<i>Journal Le Manic</i>

### Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
12 juin 2017 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	207	Site Web et compte Twitter du BAPE 1106 abonnés

20 juin 2017 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 1113 abonnés
--	---	-------------------	--

## La séance d'information

<b>Date</b>	Le mardi 20 juin 2017 à 19 h 30
<b>Lieu</b>	Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes, 493, chemin Principal
<b>BAPE : Animation</b>	M <sup>me</sup> Diane Paquin, directrice des communications
<b>Accueil et prise de notes</b>	M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications
<b>Promoteur</b>	M <sup>me</sup> Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, Municipalité de Pointe-aux-Outardes M. Maxime Whissel, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, Municipalité de Pointe-aux-Outardes M <sup>me</sup> Carole Gosselin, chargée de projet, CIMA +
<b>Assistance</b>	23 personnes
<b>Durée</b>	1 h 45

## Les relations de presse

Une journaliste de *Radio-Canada* a assisté à la soirée d'information du 20 juin à Pointe-aux-Outardes.

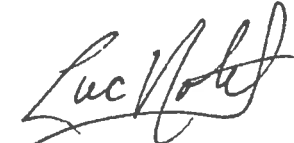
## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse, annonçant la période d'information, a été repris par le journal hebdomadaire *Le Manic* ainsi que par *Radio-Canada*.

## Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu que la communauté autochtone de Betsiamites pourrait être concernée par les activités du projet puisqu'il s'agit d'un territoire revendiqué par les Innus du Québec, plus précisément le Conseil Atikamekw Montagnais. L'emplacement du projet est situé sur le Nitassinan de la Première Nation Innue de Betsiamites. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a acheminé l'information relative au projet au chef de bande des Innus de Pessamit afin de connaître leurs préoccupations, le cas échéant. La communauté s'est montrée favorable sur le principe de stabilisation des berges tel que proposé et est intéressée par le suivi du

dossier. La même information a aussi été acheminée à l'Agence Mamu Innu Kaikusseht, organisme autochtone qui œuvre dans le domaine des pêches et de la conservation de l'environnement. Il représente les intérêts de sept communautés innues de la Côte-Nord. Le communiqué annonçant la période d'information et de consultation du dossier par le public a aussi été acheminé à ces communautés. Aucune autre information n'a encore été reçue de leur part.



Québec, le 1<sup>er</sup> août 2017

Luc Nolet, conseiller en communication, chargé du dossier

En collaboration avec René Beudet, secrétaire et directeur général de l'administration  
et des communications